

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 10

Artikel: La forêt du Kirchenwald près de Schwytz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES.

RÉDIGÉ PAR

EL. LANDOLT & J. KOPP.

N^o. 10.

1866.

Le JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE paraît tous les mois, en français, chez E. SCHULER, éditeur à Bienne. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de Fr. 2. 50. par an, franco dans toute la Suisse. On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.

LA FORÊT DU KIRCHENWALD

PRÈS DE SCHWYZ.

La société des forestiers suisses, réunie cette année à Schwyz, ayant fait une excursion dans les forêts qui s'étendent sur le flanc occidental du Mythen, il s'engagea une discussion sur la meilleure manière d'aménager ces forêts. Mais la conférence improvisée dut être brusquement interrompue, ce que l'on est bien en droit de regretter, attendu qu'il eût été sans aucun doute fort intéressant d'apprendre à connaître les différentes opinions des hommes de l'art pour en déduire un mode d'aménagement approprié aux conditions locales. C'est afin d'arriver à ce but par le seul moyen qui reste maintenant à notre disposition, que je prends la liberté de répéter ici, en les accompagnant de courts développements, les opinions que j'ai eu l'honneur d'émettre sur place, espérant que les forestiers qui auraient une manière de voir différente voudront bien emprunter la voie de notre journal pour la faire connaître à nos lecteurs, et particulièrement à ceux qui sont intéressés dans l'aménagement des forêts en question.

Les forêts du Mythen appartiennent à la corporation de l'Ober-Allmend de l'ancien pays, c'est-à-dire du district actuel de Schwyz, et les produits de la part de ces forêts que nous avons à considérer sont répartis entre les membres de la corporation résidant à Schwyz. Elles sont situées à une altitude de 3000 à 4200', immédiatement au-dessus de charmantes métairies,

qui sont habitées toute l'année et qui couvrent les flancs des montagnes à l'est du chef-lieu. Quoique ces fonds cultivés ne présentent qu'un escarpement moyen, et que les boisés n'apparaissent qu'à une bonne demi-lieue au-dessus du bourg, on doit jusqu'à un certain point considérer les forêts en question comme nécessaires à la protection de la vallée, parce qu'elles arrêtent les éboulements de pierres qui se détachent des crêtes du Mythen, et empêchent un écoulement trop rapide des eaux de pluie et de neige. La pente revêtue par ces forêts est en général escarpée et parfois même ardue, elle est exposée à l'ouest. Le sous-sol est formé en majeure partie des débris d'anciennes rivières, et renferme des blocs plus ou moins grands, appartenant à la formation crétacée qui constitue le rocher en place. La terre végétale est formée par de l'humus et par les produits de la décomposition des roches; cette terre est en général, du moins dans les forêts que nous eûmes l'occasion de parcourir, assez liée, riche en humus, fortement mélangée de fragments de calcaire, on a donc affaire à un sol de nature argilo-calcaire. Il paraît être sujet à une dessication rapide, lorsqu'il n'y a pas d'ombrage, mais sous l'abri des boisés, il peut être envisagé comme frais et fertile.

Le peuplement est formé d'épicéas qui dominent presque exclusivement dans la partie supérieure; on rencontre en revanche dans la partie inférieure un certain mélange d'érables, de hêtres et de sapins blancs. Les boisés situés au nord-est que nous n'eûmes pas l'occasion d'examiner de plus près, sont jeunes, ils ne paraissent pas former partout le couvert et leur croissance pourrait être plus vigoureuse; la partie parcourue par la société présente dans sa plus grande étendue un peuplement de 70 à 120 ans, suffisamment fourni jusque près de la limite supérieure; les coupes ont commencé sur deux points et se font à partir du nord-est; ce sont des coupes rases de peu de largeur. On a eu soin d'enlever tout le bois mort et tous les sujets complètement surcimés. L'accroissement, sans être très-considerable, est cependant tout-à-fait satisfaisant; on peut constater sur le sol des coupes des dégâts assez sensibles causés par le parcours, quoique la forêt soit, dit-on, mise en défense en vue de faciliter le reboisement. La partie supérieure souffre beaucoup des chutes de pierres; en revanche les portions moyennes et inférieures ne paraissent pas exposées à de grands dangers. Il n'y a que peu de recrû naturel dans le vieux peuplement. Le sol est presque entièrement couvert de mousse; le gazon et les mauvaises herbes ont aussi élu domicile dans les endroits découverts.

En recherchant de quelle manière il faut effectuer le repeuplement de cette forêt et quel est le mode de traitement auquel il convient de la soumettre, il ne faut pas perdre de vue que l'administration n'étant pas confiée à un homme de l'art, le système d'aménagement doit être aussi simple que possible, puis que le peuplement se compose essentiellement d'épicéas et, de plus, que la nécessité de protéger constamment le sol demande impérieusement que le reboisement suive la coupe d'aussi près que possible.

En présence de ces conditions, je serais disposé à proposer pour la partie moyenne et inférieure de la forêt l'exploitation par coupes rases, étroites, dirigées quant à leur longueur dans le sens de l'écoulement des eaux. Cette méthode de coupes se recommande par son excessive simplicité; elle peut être appliquée de manière à empêcher ou du moins à restreindre l'action des ouragans, d'ordinaire si funeste à l'épicéa; de plus elle permet d'obtenir en peu de temps un couvert complet, si l'on a soin de procéder immédiatement au repeuplement des coupes par plantation. On n'aurait pas non plus à redouter beaucoup le délavage par les eaux pluviales, ni les éboulements, parce que la surface du sol ne présente que peu d'endroits humides et pré-disposés aux éboulements, et que les blocs, qui affleurent en assez grand nombre, empêchent un écoulement trop rapide des eaux. Les conditions climatériques sont encore assez favorables pour que l'on puisse se dispenser de maintenir un peuplement protecteur dans le seul but de donner un abri au jeune boisé; il n'est pas non plus nécessaire de choisir une longue période de régénération, comme c'est le cas lorsque l'on veut obtenir de forts bois de service, attendu que la forêt étant spécialement destinée à satisfaire aux besoins des ayant-droit, le bois à brûler se trouve toujours être l'assortiment le plus important.

Pour la partie supérieure de la forêt en revanche, on ne saurait conseiller l'application des coupes rases, parce que là il importe avant tout de prévenir les dégâts qu'occasionnent les chutes de pierres. On donnera donc la préférence à un jardinage régulier, pratiqué de manière à ménager autant que possible les vieux troncs encore sains et à favoriser la formation d'un jeune recrû serré; on suivra ce système sur une bande de forêt dont la lisière inférieure sera plutôt au-dessous qu'en dessus de la limite qu'atteignent, dans les circonstances actuelles, les blocs de pierre qui descendent le plus bas.

En exécutant les coupes et en opérant le repeuplement dans les parties inférieures et moyennes de la forêt, on aurait égard aux points suivants :

Il faudra adapter les coupes à la nature du terrain et, lorsqu'on le pourra, les limiter par des lignes droites. On les commencera et on en organisera la succession de manière à neutraliser l'action des vents et à faciliter la vidange des bois, qui ne devra jamais avoir lieu à travers les jeunes boisés. On satisfera à toutes ces exigences en continuant à pratiquer les coupes au nord-est, et en prenant ses mesures pour qu'il soit toujours possible de vidanger le bois par le chemin le plus court, et si possible à travers l'ancien peuplement, jusqu'au premier chemin de dévalage. La largeur des coupes ne devra pas dépasser sensiblement la hauteur des arbres dominants, et en tout cas elle n'atteindra jamais le double de cette hauteur. On activera autant que possible l'abattage et le transport des bois, afin de pouvoir procéder au reboisement au plus tard un an après le martelage. On pourra sans scrupule enlever les vieilles souches dans les endroits un peu plats, mais on devra les laisser sur place sur les pentes escarpées.

Pour ce qui concerne le reboisement des coupes, on pourra continuer à favoriser tout spécialement l'épicéa ; il faut cependant se garder d'en éléver des massifs purs, parce que les peuplements mélangés opposent sans contredit une résistance plus efficace aux influences nuisibles des agents extérieurs, et sont beaucoup plus propres à fournir les différents assortiments dont on a besoin. On peut recommander de préférence, pour le mélange avec l'épicéa, le hêtre et le sapin blanc, pour autant du moins que les stations s'y prêtent, car ces deux essences donnent un bois précieux et s'accommodeent fort bien du voisinage de l'épicéa. On pourra aussi cultiver, mais en plus faible proportion, des érables et des mélèzes, et dans les endroits secs des pins sylvestres. Les essences mélangées à l'épicéa pourraient former dans la partie inférieure de la forêt un tiers, et dans la position moyenne tout au moins un quart du peuplement total.

Le reboisement des coupes s'opérera dans la règle par plantation : les semis ne peuvent convenir que dans quelques cas exceptionnels. On n'emploiera que de bons sujets, repiqués en bâtarde, âgés de 4 à 6 ans ; la plantation à demeure doit se faire avec les plus grandes précautions ; on aura particulièrement soin que les racines se trouvent entourées d'une bonne couche de terre ameublie et fertile. Là où aucun obstacle ne s'y oppose, on adoptera de préférence la disposition par lignes, à cause de la simplicité

du procédé; mais dans les sols pierreux, on sera souvent obligé de renoncer à une disposition symétrique des plants, et on devra les placer là où leur reprise et leur développement ultérieur pourront s'effectuer de la manière la plus favorable, c'est-à-dire dans le sol fertile, compris entre les pierres. L'espacement des plants peut aller de 3' à 5'; l'éloignement sera plus considérable sur un sol frais et fertile que sur des endroits secs et maigres, où cependant il ne devra pas descendre au-dessous de 3', si l'on plante en carié. La plantation en lignes permet d'obtenir très-faïlement un mélange convenable: on peut ainsi réunir dans une même file les sapins et les hêtres, en revanche les érables et les mélèzes doivent être distribués par plants isolés entre les autres essences. Là où la disposition par lignes présente de trop grandes difficultés, on pourrait opérer le mélange des essences par groupes. Comme la neige fond d'assez bonne heure dans ces forêts, on peut faire les plantations au printemps plutôt qu'en automne, cette préférence ne devrait cependant pas être absolue. Si le défaut de bons plants ou d'autres circonstances particulières obligent d'avoir recours à la méthode des semis, on donnera la préférence aux semis par places; il n'est pas nécessaire de donner aux places à ensemencer plus d'un pied carré d'étendue. Le sapin blanc et le hêtre ne pourraient réussir par la méthode des semis que dans des circonstances particulièrement favorables, ainsi avant la coupe à l'abri d'un vieux peuplement éclairci. On reboisera la surface des coupes aussi complètement que possible; il ne faut cependant pas s'approcher du peuplement sur pied à tel point que les cultures doivent être ensuite endommagées par l'abattage de ce peuplement. On devra combler les lacunes dans les plantations et les semis dès qu'on pourra les constater avec certitude, c'est-à-dire un an après la plantation et 2 ou 3 ans après l'exécution des semis.

Voici en quelques mots le mode de traitement qui nous paraît convenir pour la lisière supérieure de la forêt.

On commencera par enlever les sujets malades ou en voie de déperissement en ayant soin de laisser debout des souches de 2 à 2 $\frac{1}{2}$ ' de hauteur. Une fois ces arbres exploités, on établira, soit au-dessus, soit dans l'intérieur de la forêt, des digues horizontales destinées à arrêter dans leurs courses les pierres roulantes. En dehors de la forêt, ces digues seront en pierres; dans l'intérieur on pourra se contenter de disposer en travers de la pente des troncs d'arbres que l'on appuiera sur de vieilles souches, des arbres ou

de solides blocs de rochers. Les pierres, particulièrement lorsque la pente est forte, peuvent avoir une force d'impulsion telle qu'elles franchissent dans leurs bonds plus d'une digue: aussi est-il nécessaire d'en placer plusieurs les unes au-dessus des autres. Il va sans dire que l'on n'exécutera ces constructions que là où la nécessité s'en fait sérieusement sentir.

Profitant des points abrités par ces digues ainsi que par les vieux arbres, les troncs et les rochers, on reboisera les places vides au moyen d'épicéas et quelquefois de bois feuillus, afin d'obtenir un jeune peuplement capable d'opposer une résistance efficace. A cet effet, on fera choix de sujets tout-à-fait vigoureux ou de touffes de 3 à 5 plants élevés dans ce but. L'opération de la plantation à demeure demande des précautions toutes particulières; on pourra au besoin mettre une certaine quantité de bonne terre, dans les trous des plants ou entre les pierres, afin de favoriser autant que possible la reprise des jeunes brins. Il ne saurait être ici question de disposer les plantes d'une manière symétrique; on les placera donc là où ils trouveront le plus de sol fertile et l'abri le plus sûr contre les pierres roulantes. On ne devra pas donner un trop grand espacement aux sujets, attendu qu'un peuplement épais est seul capable de remplir le but que l'on se propose.

Une fois que le jeune recrû sera un peu affermi sur les surfaces dénudées, on pourra commencer à jardiner les portions les plus fournies de l'ancien peuplement, et on continuera cette opération en ayant égard au but que l'on doit avoir toujours en vue, la conservation d'un peuplement résistant. On aura donc soin, après chaque coupe jardinatoire, de combler les lacunes qui se seront formées dans le massif. En un mot, il ne faudra jamais oublier que cette partie de la forêt doit être traitée au point de vue de la protection de la région inférieure, plutôt qu'à celui de l'utilité directe qu'on en pourrait retirer. Dans le cas où les plants du jeune recrû seraient trop serrés et se gêneraient mutuellement dans leur croissance, on pratiquera des éclaircies d'après les règles ordinaires, en ayant cependant soin d'entretenir un fourré aussi épais que possible sur la lisière supérieure de la forêt, afin de former en quelque sorte une digue capable d'arrêter les pierres.

Les peuplements jeunes et âgés de la zone moyenne et inférieure n'exigent pas un traitement spécial; on se bornera donc à protéger les jeunes plantes contre l'invasion des mauvaises herbes et des bois tendres et à pratiquer les éclaircies convenables, qui ne doivent pas être négligées, si l'on veut obtenir le plus grand produit possible.

On devra interdire le parcours du gros et du menu bétail, dans toutes les cultures et les jeunes boisés, jusqu'au moment où les cimes des arbres seront hors de la portée des animaux; cette mesure est de toute nécessité, parce que l'accès du bétail dans les jeunes recrûs rend impossible la formation d'un peuplement normal et que, d'un autre côté, la dent des animaux retarde la formation du couvert et le moment où l'accroissement en hauteur commence à être considérable.

Il serait inutile de tenter des essais de reboisement sur les rivières situées au-dessus de la forêt, de même que sur les falaises du Mythen; en revanche, la partie supérieure de l'Alphthal offre un vaste champ pour des cultures forestières avantageuses, car tous les peuplements y présentent des lacunes, et l'on y rencontre encore bien des surfaces dénudées qu'il importe de reboiser.

(LANDOLT.)

Extrait du rapport des experts touchant le reboisement du bassin de réception des torrents de Brienz.

Comme tous nos lecteurs le savent, la société des forestiers suisses s'est donné pour tâche d'endiguer les torrents de nos Alpes et d'en reboiser les bassins; elle a entrepris cette œuvre, soutenue par la conviction que les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que les propriétaires intéressés réuniraient leurs efforts dans le même but. Les propositions faites par le comité permanent ont été fort bien accueillies par les autorités du canton de Berne et des communes de Brienz, Schwanden et Hofstetten; aussi la société fut-elle, par cela même, engagée à inaugurer son activité dans cette nouvelle sphère sur le territoire de Brienz, dont les torrents dévastateurs exercent des ravages sur une grande échelle. Le comité permanent chargea donc MM. Rohr, ingénieur à Berne, et A. de Gruyter, inspecteur forestier à Interlaken, d'élaborer un projet détaillé des constructions et des reboisements à exécuter; ce projet fut présenté à la ratification du Conseil fédéral. Comme ces travaux sont très-étendus et exigent des sacrifices pécuniaires considérables (le devis évalue les dépenses à 111,000 frs. dont 43,000 pour les travaux de consolidation et 68,000 pour ceux de reboisement), le comité permanent exprima au Conseil fédéral le désir que